

PLU de Saint-André-de-Cubzac : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 15 juin 2022

Le document d'urbanisme en vigueur à Saint-André-de-Cubzac (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 8 juillet 2019. Il délimite 218 zones, dont 36 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 15 juin 2022.

- Le PLU de Saint-André-de-Cubzac s'applique dans sa version du 8 juillet 2019 ; nous publions 20 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 218 zones : 36 urbaines (U), 18 à urbaniser (AU), 78 agricoles (A) et 86 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Saint-André-de-Cubzac occupe le rang 13 par le nombre de zones délimitées : 163 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 1 042 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Saint-André-de-Cubzac depuis 2013, pour 1 375 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	218 zones
Zones urbaines (U)	36 zones
Zones à urbaniser (AU)	18 zones
Zones agricoles (A)	78 zones
Zones naturelles (N)	86 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
Version du	8 juillet 2019
Partition GPU	DU_33366
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_33366/7f594c78adf3ddd745b321c283441275/33366_reglement_20190708.pdf
Règles extraites	20 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Saint-André-de-Cubzac

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques météorologiques détaillés par la circulaire n° JORE-EXT00055876314
L'arrêté sur Légifrance	IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU i, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Ejalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/03-gironde/saint-andre-de-cubzac-33366>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pour un terrain. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Saint-André-de-Cubzac : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Risque industriel, Rupture de barrage
22 reconnaissances

9 février 2026

Inondations et/ou Coulées de Boue

1 plan

Inondation

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UB, UB1, UB2, UB3, UB4, UB5, UC, UC1, UC2, UC3, UC4, UXA, UXB, UXC, UXD, UXE, 1AU1, 1AU2a, 1AU2b, 1AU3, 1AU4a, 1AU4b, 1AU5a1, 1AU5a2, 1AU5b1, 1AU5b2, 1AUXa, 1AUXb, 1AUXc, 2AU

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

33366

33240

CC du Grand Cubzaguais

Gironde

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

218 zones

218 zones

218 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Cubzac-les-Ponts (3,0 km)

Saint-Gervais (3,4 km)

Virzac (3,5 km)

Val de Virvée (4,9 km)

Saint-Laurent-d'Arce (6,0 km)

Prignac-et-Marcamps (6,1 km)

Pugnac (10,9 km)

Saint-Romain-la-Virvée (4,1 km)

La Lande-de-Fronsac (4,7 km)

Asques (5,2 km)

Cadillac-en-Fronsadais (6,3 km)

Lugon-et-l'Île-du-Carnay (7,6 km)

Vérac (7,9 km)

Saint-Loubès (8,1 km)

51 zones

42 zones

29 zones

71 zones

45 zones

47 zones

49 zones

42 zones

51 zones

28 zones

40 zones

69 zones

41 zones

131 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/saint-andre-de-cubzac-33366>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Saint-André-de-Cubzac : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Marsas (9,0 km)

43 zones

Cubnezais (9,0 km)

100 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/saint-andre-de-cubzac-33366>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.